

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 8 février 2021

OBJET :

**Adhésion de la ville au Label « Ville Prudente »
de la Prévention routière**

**Rapporteur : M. THOUVENIN
Délibération n°7**

EXPOSÉ DES MOTIFS

La municipalité d'Essey-lès-Nancy s'est depuis toujours engagée dans une démarche visant à garantir et à optimiser la sécurité routière et sa prévention sur son territoire en coordination avec ses différents partenaires : Métropole du Grand Nancy, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'État, notamment en leur qualité de gestionnaire de voirie et de responsable de la sécurité publique.

Le label Ville Prudente valorise les collectivités qui mettent en œuvre une politique de prévention et de sécurité routière. Il vise à mobiliser les élus autour de trois axes de la sécurité routière :

- l'aménagement du territoire,
- l'éducation routière,
- la sensibilisation des citoyens.

Le label « Ville Prudente », initié par l'association de Prévention Routière, comporte cinq niveaux.

Le niveau de la labellisation est défini après l'examen d'un questionnaire en ligne (70 € d'inscription), puis d'un audit terrain mené par l'association Prévention Routière.

Les communes sélectionnées recevront un panneau labellisé « Ville Prudente » à disposer à l'entrée de ville. L'obtention de ce label témoigne de l'implication des élus pour la qualité de vie des habitants de la commune et pour un partage de l'espace public plus apaisé entre l'ensemble des usagers.

Les collectivités lauréates du label « Ville Prudente » devront s'acquitter de l'adhésion annuelle pour pouvoir être titulaire du label. Le label est décerné pour une période de 3 années (année du concours, année n+1, année n+2). Ce montant est déterminé par le nombre d'habitants de la collectivité selon l'INSEE. Le montant actuel de l'adhésion pour les communes de 5001 à 30 000 habitants est de 650 €.

L'intérêt de la candidature de la Ville permettra non seulement d'évaluer sa politique en matière de prévention et de sécurité routière, mais aussi de mieux identifier les actions à mener et les aménagements à réaliser pour améliorer la sécurité des usagers de la route sur le territoire communal.

Par ailleurs, les villes et villages inscrits disposent dans leur espace personnel sur le site web de fiches conseils et pratiques, afin de poursuivre et d'optimiser leurs actions de prévention routière, mais aussi d'un kit de communication « Ville Prudente » pour informer les citoyens de leur engagement en faveur de la prévention et de la sécurité routières via leurs outils de communication.

De plus, la commune dispose déjà de plusieurs atouts dans le domaine de la sécurité routière :

- actions pédagogiques dirigées vers les élèves de CM1 et CM2 pilotées par la police municipale en lien avec les directrices d'écoles élémentaires et avec le concours de la Prévention Routière,
- présence d'un agent municipal aux horaires d'entrée et de sortie de l'école maternelle Jacques Prévert et de l'Ecole d'Application du Centre pour réguler la circulation et sécuriser le dépôt et la reprise des élèves. La police municipale assure pour sa part une présence régulière auprès des autres établissements scolaires,
- demandes de contrôle du respect de la vitesse en agglomération en lien avec la police nationale,
- réalisation d'aménagements spécifiques :
 - *pour les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes (généralisation de l'instauration de « cédez-le-passage cycliste au feu » chaque fois que cela est possible)
 - *pour lutter contre les excès de vitesse comme la création de « zones trente », de « zones de rencontre », d'un réseau de plateaux surélevés et coussins berlinois, l'aménagement des traversées de chaussée (passage piétons) dans toute l'agglomération...

Enfin, la labellisation est susceptible de contribuer à faire évoluer les comportements routiers. En effet, le panneau aux entrées de l'agglomération est un rappel aux usagers de la route que la commune a mis en place et développé des actions visant à renforcer la sécurité routière, notamment une politique de prévention et de répression contre les chauffards de la route.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission « citoyenneté et sécurité » réunie le 26 janvier 2021, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au label « Ville Prudente » de la Prévention Routière et d'accepter les frais d'inscription correspondants,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle fixée par la Prévention Routière.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 février 2021.

Extrait conforme

 Le Maire,
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	29 janvier 2021
- Convocation distribuée le :	29 janvier 2021
- Affichage du compte-rendu le :	12 février 2021
- Affichage du procès-verbal le :	2 avril 2021

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. Gabriel HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME Brigitte SCHINDLER à MME Monika POYDENOT
- MME Marjorie HOUSSIN à MME Aïcha MENZRI

ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Gilles SAPIRSTEIN

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire